



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché
principal d'administration de l'éducation nationale
et de l'enseignement supérieur**

Rapport du président du jury

SESSION 2007

Octobre 2007

Texte de référence : arrêté du 3 janvier 2007 fixant les modalités de l'examen professionnel et les règles relatives à la composition du jury

Cet examen professionnel est le premier organisé depuis l'entrée en vigueur du nouveau statut réunissant dans un même corps les attachés d'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et ceux de l'administration scolaire et universitaire.

Cette nouveauté n'a pas été sans incidence tant sur l'organisation de l'examen, essentiellement au niveau de la composition du jury, que sur les attendus. Tel était l'enjeu majeur de cette session d'examen 2007.

1. Les candidats

Il a été constaté la présence concomitante à la fois de « jeunes » candidats (ceux qui auraient attendus trois années de plus dans l'ancien statut) et de candidats plus « âgés » (ceux qui n'auraient pas pu passer l'examen avec l'ancien statut). Ainsi, un tiers des admis se situe dans la tranche des 46 ans et plus.

1.1. Les inscrits et les présents

Les candidats inscrits étaient au nombre de 1150. Seuls 887 candidats se sont présentés soit un taux de défection de l'ordre de 23 % (près d'un quart des inscrits). Ce taux est légèrement inférieur à celui de la session 2006 (30 %), laquelle ne concernait que l'administration scolaire et universitaire.

On observe que le « débordement » du déroulement de l'épreuve sur le mois de juillet, ne semble pas avoir généré un surplus de désistements puisque c'est en deuxième semaine que ceux-ci ont été les plus nombreux en proportion. Par ailleurs il n'y a pas de corrélation apparente entre ces désistements et l'éloignement géographique des candidats. Il est d'autant plus difficile d'en appréhender les causes qu'un tiers des absences n'ont pas été motivées.

1.2. Les contingents géographiques

Les candidats sont originaires de toutes les académies sans exception avec, logiquement, le plus fort contingent pour les académies de l'Île-de-France, soit 17,5 % (155 sur 887) des candidats présents à l'épreuve.

L'administration centrale présentait 66 candidats, soit 7,44 % de l'effectif réellement présent. On observe, par ailleurs, un contingent « hors métropole » fort de 64 candidats (42 des DOM, 11 des TOM et 11 de l'étranger) sensiblement égal à celui de l'administration centrale.

A noter enfin que certaines académies n'ont présenté, proportionnellement, qu'un petit nombre de candidats. Tel est le cas de l'académie d'Amiens, par exemple ; dont seuls 12 candidats étaient originaires (on verra ci-dessous que seuls deux ont été reçus).

2. Le jury

Le report de l'examen, initialement prévu en mai, a nécessité une remobilisation des membres du jury sur un créneau plus contraignant (à cheval sur les mois de juin et juillet) avec des défections inévitables. En particulier, l'ouverture du jury sur des personnalités extérieures, n'a pu être conduite aussi complètement que souhaité par le président.

Le jury était divisé en huit commissions de trois membres dont un coordonnateur en charge d'accueillir les candidats et de piloter les entretiens (organisation du temps, tenue des fiches de notation, etc.)

La composition du jury était représentative des quatre compétences requises à savoir les EPLE, les services déconcentrés, l'enseignement supérieur et l'administration centrale.

3. Les attendus

L'important travail de concertation en amont sur l'épreuve, les pré-requis et les attendus d'un attaché principal, a permis au jury d'être immédiatement opérationnel, de discriminer et d'argumenter facilement sur les aptitudes des candidats.

En application du texte de référence le barème de notation a été divisé en trois blocs.

3.1. L'exposé

L'exposé est « un faux ami ». D'un abord *a priori* simple, il constitue en fait un exercice particulièrement difficile à conduire. Il est, au surplus, particulièrement révélateur de la personnalité et de la capacité de distanciation du candidat.

Aussi trois types d'exposés ont-ils été identifiés en amont aux fins d'harmoniser la notation :

- les exposés *a minima* : quelques minutes d'un propos non préparé ni réfléchi,
- les exposés par trop chronologiques, descriptifs ou formatés, sans relief et, au final, ennuyeux,
- les exposés les plus originaux, ceux pour lesquels le candidat met en valeur les enjeux de ses fonctions et de sa structure d'exercice, où il met en cohérence son parcours et ses étapes, où il indique ses projets d'évolution professionnelle.

3.2. L'approfondissement

C'est la partie la plus importante de cet examen professionnel dont la finalité est, précisément, d'appréhender et d'évaluer la valeur professionnelle du candidat. Le questionnement a porté sur son parcours professionnel et sur l'expérience acquise tout au long de ce parcours.

A été sanctionné plus positivement le candidat qui expose clairement ses connaissances en réponses aux questions, celui qui non seulement sait mobiliser ses connaissances mais possède une réelle capacité d'analyse et de distanciation. Clarté, pondération et discernement étaient attendus des candidats.

3.3. L'élargissement

C'est dans cette partie de l'évaluation que le candidat se révèle. Ce questionnement a permis de discriminer sur les capacités de réaction, de prises de position et sur la curiosité professionnelle du candidat : questions d'actualité et de culture administratives, actualité de l'Education nationale, etc.

3.4. La capacité à exercer des fonctions de responsabilité

Délibérément, le jury a gardé dans son barème deux points affectés de façon binaire (soit 2, soit 0). Les commissions exprimaient là, *in fine*, leur intime conviction sur la capacité du candidat à exercer ou non des fonctions et des responsabilités supérieures d'encadrement.

4. L'épreuve

4.1. L'accueil des candidats

L'accueil s'est effectué en deux temps. Tout d'abord, avant le passage devant les commissions, l'attente dans une même salle de l'ensemble des candidats d'un même créneau horaire a constitué, pour quelques uns, une « épreuve dans l'épreuve ». Afin d'apaiser les tensions et dissiper les appréhensions, le président et le vice-président n'ont eu de cesse de rassurer les plus inquiets en les rencontrant collectivement au début de chaque demi-journée.

Si l'espace Vinci se prête assez bien à l'organisation des examens et concours, force est toutefois de constater que l'agencement des locaux n'a pas permis de remédier au confinement des candidats dont certains ont dû patienter parfois assez longtemps dans le couloir.

Lors de l'entrée en salle de commission, consigne était donnée aux coordonnateurs d'accueillir le candidat et de veiller à ce qu'il soit en mesure de composer dans des conditions optimum de confort (matériel, thermique et phonique).

4.2. Le déroulé de l'épreuve : analyse des prestations des candidats

Selon leurs prestations les candidats peuvent être classés en plusieurs catégories.

Il y a ceux qui, à l'évidence, ont préparé l'examen. Ils ont fait preuve d'originalité dans l'exposé de leur parcours professionnel, connaissent parfaitement leur environnement professionnel, savent se positionner et sont à même d'envisager leur avenir avec ambition. Ces candidats révèlent un véritable intérêt pour la culture administrative, les objectifs du système éducatif. Capables de distanciation, ils allient compétences et aptitudes au management. Ce sont des fonctionnaires éclairés qui ont toute leur place dans l'encadrement de nos structures administratives. Ces candidats ont, bien sûr, été reçus.

Très nombreux ont été les candidats qui, tout en ayant préparé l'examen, ont fait un exposé en suivant un modèle par trop standardisé et chronologique, en éprouvant de grandes difficultés à expliciter leurs fonctions et se bornant, pour certains, à une « récitation » de leurs états de service que le jury avait sous les yeux. Très souvent l'exposé, par trop surfait, débouchait sur une discussion décevante (effet « soufflé »). La conscience professionnelle de ces candidats n'est pas à mettre en cause mais ils ne s'interrogent pas sur leur rôle et l'utilité de leurs fonctions, ni sur les enjeux du système. Ils n'éprouvent, pour un grand nombre, aucune curiosité pour ce qui se passe en dehors de leur « bulle professionnelle ». L'incapacité de prendre de la distance par rapport au quotidien, que ce soit spontanément ou à l'invitation du jury à travers le questionnement, était patent chez ces candidats. L'absence de termes tels que « mission », « objectif », « projet », « évaluation » tant dans l'exposé que dans les réponses traduisait une certaine difficulté des candidats à se positionner dans leur démarche administrative. Des réponses prudentes, à mots « comptés » ne traduisaient pas davantage ce positionnement et un engagement marqué.

A l'autre extrémité, il y avait les candidats dont la méconnaissance des fondamentaux administratifs, de l'organisation du système éducatif et de son actualité, était flagrante. Le jury a été frappé par l'indigence de certaines réponses. Ainsi, par exemple, la réforme des universités, les décrets de Robien ou encore la carte scolaire, n'éveillaient, chez certains candidats, que des réponses approximatives.

La désinvolture de certains vis-à-vis du jury laissait à penser qu'ils se présentaient convaincus que l'examen professionnel n'était qu'une simple formalité pour l'accès au principalat, lequel n'était que la juste récompense de leur longue carrière... Quelques candidats se sont même étonnés que leur soient posées des questions sur un champ professionnel autre que le leur. Ces candidats, au demeurant peu nombreux, ont été sévèrement notés.

S'agissant des candidats de l'administration centrale (dont une proportion non négligeable figure parmi les reçus), il y avait ceux dont la culture administrative leur permettait d'avoir réponse à peu près à tout sans préparation spécifique et ceux qui, de par leurs fonctions se trouvaient soit au cœur du système et de son actualité soit à la charnière des principaux champs d'action du système éducatif et qui, de fait, avaient la maîtrise des fondamentaux. Il y avait enfin des « techniciens », défavorisés par des fonctions par trop pointues, loin des minima requis et qui ne pourront accroître leur chance de réussite à l'examen professionnel sans une formation poussée.

4.3. La notation, la remontée et le suivi quotidien des notes

Bien que s'agissant d'un examen professionnel excluant, de fait, tout candidat n'ayant pas la moyenne (article 4 de l'arrêté du 3 janvier 2007), le jury a souhaité, en interne, utiliser l'ensemble du champ de notation de 0 à 20. Les notes obtenues sont ainsi comprises entre 1,5 et 19,5/20.

Un suivi quotidien comparatif des moyennes de notes attribuées par chacune des huit commissions a été effectué. Aucune distorsion notoire n'a été constatée durant les trois semaines de l'examen, tant en moyenne journalière que cumulée. Au final les écarts n'ont été que de quelques dixièmes de points.

Le jury trouve ici les fruits de son travail en amont de coordination, tant en ce qui concerne les barèmes que la définition précise des attendus. Il y voit surtout un gage du traitement équitable des candidats.

5. Les résultats

Globalement, l'examen professionnel a permis l'admission d'un candidat sur trois (33,71 %), soit 296 lauréats en liste principale et 3 en liste complémentaire pour 887 candidats présents à l'épreuve.

La note du dernier candidat admis sur la liste principale est de 11,75. Celle du dernier candidat admis sur la liste complémentaire est de 11,60.

On observe les excellentes performances des candidats des académies de Poitiers (53,85 % de candidats admis), de Nantes (48,57 %), de Rouen (47,83 %), de Montpellier (45,16 %) ou encore de La Réunion (45 %). A l'opposé force est de constater les assez piètres résultats des candidats des académies d'Amiens (16,67 % de candidats admis), de Nice (16 %) et surtout de Caen (11,11 %). Sur les 18 candidats originaires de cette académie, un seul est reçu en liste principale et un en liste complémentaire. Des enseignements notamment en termes de formation à l'examen, pourraient utilement être tirés de ce constat.

S'agissant du premier examen professionnel du nouveau grade d'APAENES, il est intéressant d'examiner le positionnement des candidats de l'administration centrale. Avec 7,5 % des candidats (66 sur 887), l'administration centrale obtient 12,7 % des lauréats (38 sur 299). Plus d'**un candidat sur deux** est reçu (38 sur 66 soit 57,57 %) soit, de loin, la plus forte proportion. Seule l'académie de Poitiers approche ce score avec 53,85 % de lauréats (voir ci-dessus).

Les académies de l'Ile-de-France obtiennent globalement 13 % des lauréats (39 reçus sur 299) mais avec un contingent représentant 17,5 % des candidats présents à l'épreuve (155 sur 887), soit une proportion de réussite qui n'est que d'**un candidat sur quatre** (39 sur 155, soit 25,1 %).

Le contingent hors métropole de 64 candidats (voir ci-dessus), obtient 19 lauréats soit près de 30 % du contingent et 6,3 % de l'ensemble des lauréats (19 sur 299).

On observe avec intérêt que 80 % des admis (LP et LC) ont une formation initiale de niveau bac+3 au minimum (63 % ont un niveau bac+3 et +4 et 17 % un niveau bac+5).

Conclusion

Le jury a été confronté à une double difficulté. Tout d'abord il s'agissait de la première session d'un nouvel examen professionnel nécessitant une préparation et une organisation spécifiques. Ensuite le report de la date de l'examen a généré une kyrielle de complications matérielles au niveau de la préparation de l'examen dont le jury n'a pu venir à bout que grâce à sa cohésion et aux efforts de chacun de ses membres.

Nonobstant, l'examen s'est déroulé dans des conditions optimales Les niveaux étaient corrects dans l'ensemble avec, bien sûr, des disparités.

Pour les prochaines sessions, l'administration centrale devra veiller à une information le plus en amont possible sur les dates prévisionnelles de l'examen professionnel et sensibiliser les académies sur la nécessité d'un dispositif de formation adapté.

Au niveau académique, il conviendra de convaincre tout candidat potentiel que cet examen professionnel doit être préparé et abordé comme une véritable mesure de son aptitude à évoluer vers des fonctions de management supérieur. Il importe d'informer les futurs candidats sur ce que cet examen n'est pas à savoir une promotion à l'ancienneté, voire une récompense après des années de bons et loyaux services.

Le jury, dans son entier, tient enfin à souligner l'énorme travail, la compétence, le dévouement, la disponibilité et la gentillesse des agents de la sous direction du recrutement, en charge de l'organisation matérielle au quotidien. La capacité de ces agents à prendre parfois des initiatives souvent pertinentes dans l'urgence, a été particulièrement appréciée.

Le vice-président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'P' followed by the name 'GUY' in a more compact, blocky script.

Patrice GUY

Le président

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elegant initial 'A' followed by the name 'BELLET' in a cursive, flowing script.

Alain BELLET